

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un grumier renverse sa cargaison à Plein-Ciel



Photo: Sveltana NTSAME

L'accident du grumier a provoqué un grand embouteillage sur la Voie-Express.

SCOM
Libreville/Gabon

AUTOMOBILISTES et autres usagers ont éprouvé hier en début de matinée, des grandes difficultés pour circuler de part et d'autre sur la Voie-Express comprise entre le PK5 et Awendjé. En effet, un grumier a terminé sa folle course sur la terre-plein à la

hauteur de la passerelle de Plein-Ciel. Au cours de cet accident, la cargaison comprenant une dizaine de grume de bois s'est dispersée, une partie à même le sol, l'autre sur le bitume. La tâche n'a pas été aisée pour les forces de sécurité déployées sur les lieux en vue de réguler le trafic. D'autant qu'il aura fallu attendre l'arrivée d'une grosse logistique pour l'enlèvement des grumes.

Mitzic : disparition d'un jeune homme dans la rivière Lalara



Photo: AEE

Une vue de la rivière Lalara, dans le département de l'Okano.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN jeune homme âgé de 26 ans, Gérôme Geremy Ndong Ebe, est porté disparu depuis lundi dernier, dans les eaux de la rivière Lalara, dans le département de l'Okano, à Mitzic.

Employé à la société forestière GEB, il vivait au village Auberge Missemiye avec ses parents. Selon

des témoins, il se serait rendu du côté de la rivière Lalara, pour prendre un bain, avec d'autres jeunes du village. Après avoir effectué un plongeon, il ne serait plus remonté à la surface. C'est à ce moment qu'on aurait conclu à sa disparition au fond des eaux, relate une source au fait du dossier.

Effrayés et après des recherches infructueuses, les autres jeunes vont rapidement se rendre

au village pour annoncer la mauvaise nouvelle. C'est le chef du village par intérim qui, à son tour, saisira la brigade territoriale de gendarmerie centre de Mitzic pour l'informer de cette tragique disparition.

Les gendarmes arrivés sur les lieux ont passé le long de la rivière et ses alentours au peigne fin. Les recherches se poursuivent toujours pour retrouver le disparu.

Le clin d'œil de *lybek*



Tribune de la victime

Exposé à une radioactivité en 2014, Ruffin Missamou toujours en attente de sa prise en charge par Schlumberger

RUFFIN Missamou garde toujours l'espoir que sa requête déposée en Cassation au tribunal de Port-Gentil prospérerait. L'ancien agent de la compagnie Schlumberger aurait été exposé à une source radioactive en 2014 à Port-Gentil. Ce qui, jusqu'alors, lui vaut des problèmes de santé.

Son ancien employeur qui, pourtant, avait donné des garanties pour s'occuper de son état de santé, l'aurait complètement abandonné. M. Missamou réclame la prise en charge et le suivi médical. Aussi l'affaire est-elle toujours pendante devant la justice. " En 2014, pendant que je supervisais les équipes, nous avons été exposés à une source radioactive, oubliée dans les locaux durant plus de 48 heures. N'eût été la vigilance d'un agent du service forage, équipé d'un instrument de mesure de radiation, nous n'aurions pas été informés et aurions été exposés plus longtemps aux rayonnements ionisants ", explique la victime.

Il aurait eu des sensations de brûlures qui l'ont amené à consulter divers médecins. Lesquels

ont ordonné son évacuation en France pour des examens approfondis. " Sept mois après, j'ai été évacué. Et les examens effectués n'étaient que partiels ", s'est-il indigné. Schlumberger n'aurait jamais déclaré cet accident à la CNSS.

De retour de France, la société l'aurait laissé tomber. Au même titre que la prise en charge médicale pourtant promise. " Je n'ai aucune couverture médicale depuis ma cessation de travail en 2016. Schlumberger m'a abandonné. En dépit des orientations données par la direction générale de l'hygiène relativement à mon suivi ", se désole M. Missamou

L'affaire a été portée devant les tribunaux à Port-Gentil. Si la victime est surprise d'avoir été déboutée au profit de Schlumberger – malgré la mise en évidence par son conseil de tous les documents prouvant un état de santé fébrile –, Ruffin Missamou compte désormais sur la Cour de Cassation devant laquelle l'affaire a été portée.

Abel EYEGHE EKORE